

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 JUIN 2015

## DÉCISION D'AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE PROJET

DEMANDE  
D'INTERVENTION : Commune de DOUVRES LA DELIVRANDE (Département du Calvados)

DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL : Délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2016, demandant l'intervention de l'EPF, lui déléguant l'exercice du droit de préemption urbain et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.

SITUATION DU BIEN : Parcelle cadastrée section AE numéro 136, pour une contenance de 968 m<sup>2</sup>.

PLU : PLU : en cours d'élaboration : Orientations d'aménagement et d'urbanisme. La propriété est identifiée comme remarquable au PLU et est située dans une zone de servitude d'aménagement.

PROJET : Réaménagement et extension du centre administratif et aménagement d'espaces publics alentours

COMITÉ DE DIRECTION: **19 septembre 2016 - Avis favorable.**

PROPRIÉTAIRE : **SCI LES POMMIERS DE VIEUX**

ÉVALUATION  
DOMANIALE : En cours d'instruction

IMPUTATION : **Compte n°901 193 – DOUVRES LA DELIVRANDE "Equipements publics"**  
**Enveloppe projet : 326.000,00 € (+10.000,00 €) soit 336.000,00 € - Dotations villes et territoires ruraux**

La présente décision emporte acceptation de la délégation du droit de préemption urbain qui a été consentie par la  
Commune de DOUVRES LA DELIVRANDE

ROUEN le 22 septembre 2016

Président du Conseil  
d'Administration de l'EPF Normandie,

Sébastien LECORNU

Le Directeur Général  
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL